

N° 227

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 1996-1997

Annexe au procès-verbal de la séance du 25 février 1997.

PROPOSITION DE LOI

ADOPTÉE AVEC MODIFICATIONS
PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE, EN DEUXIÈME LECTURE,

relative à l'examen des pourvois devant la Cour de cassation,

TRANSMISE PAR

M. LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

À

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

(Renvoyée à la commission des Lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel,
du Règlement et d'administration générale.)

L'Assemblée nationale a adopté avec modifications, en deuxième lecture, la proposition de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale (10^e législ.) : Première lecture : 2902, 2997 et T.A. 581.

Deuxième lecture : 3297, 3328 et T.A. 658.

Sénat : Première lecture : 11, 160 et T.A. 62 (1996-1997).

Justice.

Articles 1^{er} A et 1^{er}

.....Conformes

.....

Article 4 (nouveau)

Au dernier alinéa de l'article L. 131-7 du code de l'organisation judiciaire, les mots : « à l'article L. 131-6 (alinéa premier) » sont remplacés par les mots : « au troisième alinéa de l'article L. 131-6 et à l'article L. 131-6-1 ».

Délibéré en séance publique, à Paris, le 20 février 1997.

Le Président,

Signé : PHILIPPE SÉGUIN.

Le Sénat sur internet : <http://www.senat.fr>
minitel : 36-15 - code SÉNATEL
L'Espace Librairie du Sénat : tél. 01-42-34-21-21

Imprimé pour le Sénat par la Société Nouvelle des Librairies-Imprimeries Réunies
5, rue Saint-Benoît, 75006 Paris

ISBN 2-11-101123-1



9 782111 011236

ISSN 1240-8425

Prix de vente au public : 4 F